

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H35 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), S CIVIER, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, T BALAZUC, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER (Proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE (proc de F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Procurations : 6

Votants : 51

Absents : 1

Date de convocation : 17/07/2020

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : R MOULIN.

En présence des suppléants non votants : A MOISAN, L JOFFRE, S CAVIGGIA et JP MARRON.

Objet : Commission Délégation de Service Public (DSP) - Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. Rectificative

La gestion de services, par voie de délégation de service public (DSP) est une forme de marché public qui nécessite l'intervention d'une commission spécifique régie par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon les dispositions issues de la loi 2019-1461 du 27/12/2019 et notamment son article 65.

Les missions de la commission DSP sont les suivantes :

- analyser les dossiers de candidature,
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public,
- établir un rapport présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,
- émettre un avis sur les offres analysées,
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

L'aire intercommunale d'accueil des gens du voyage à Aubenas est désormais concernée par un projet de gestion en DSP suivant délibération du conseil communautaire du 20 février dernier pour une prise d'effet au 25/03/2021 (cf annexes)

Aussi, pour pouvoir analyser les offres des candidats et choisir le futur délégataire, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission DSP.

Cette commission doit être composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ; le Président de la CCBA, ou son représentant, étant Président de la commission.

Le Président indique à l'assemblée avoir reçu 2 listes incomplètes qui peuvent être fusionnées en 1 seule liste.

Le Président rappelle que : « Si une seule liste est présentée après appel de candidatures, le vote pourra avoir lieu à main levée si le conseil décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Les nominations prendront effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret et nomme les membres suivants pour composer la Commission de Délégation de Service Public (Aire d'accueil des gens du voyage):

DELEGUES		Civilité	Prénom	NOM	COMMUNE
TITULAIRES	1	Mme	Alice	BEL	AUBENAS
	2	M	Patrick	CORTIAL	ST ETIENNE DE F
	3	M	Jean-Luc	ARNAUD	ST JULIEN DU SERRE
	4	M	Joël	BOYER	UCEL
	5	Mme	Colette	PASTRE	LAVILLEDIEU
SUPPLEANTS	1	M	Jean-Yves	PONTHIER	LABEGUDE
	2	M	Jean-Philippe	MARRON	ST ETIENNE DE B
	3	Mme	Cécile	FAURE	AUBENAS
	4	M	Benoit	PERRUSSET	AUBENAS
	5	M	Roger	KAPPEL	AUBENAS

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 24 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE

